



Question de droit

Par Supdada

Bonjour ma mère m'a donné un chèque de 8000 ? donation par chèque maintenant elle me le réclame suite à la décès de mon père je voudrais savoir quel recours j'ai

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'était une donation ou un prêt ? Avez-vous signé un document entre vous à ce sujet ?

Sinon comme disait ma grand mère : "donner c'est donner reprendre c'est voler !"

Par Henriri

Hello !

Supdada vous parlez d'un chèque mais j'imagine que vous l'avez encaissé et que c'est un montant de 8000? que vous demande votre mère.

Sans reconnaissance de dette de votre part votre mère n'a aucun droit d'exiger que vous lui donniez de l'argent, sauf à envisager une éventuelle démarche d'obligation alimentaire (mais vous n'évoquez pas ce genre de contexte).

A+